Contes et Nouvelles

Le Joueur de Vielle

Soir de fraude ! on faisait bombance dans la grande salle de l'auberge. Pardieu ! les gens qui étaient là ne se privaient de rien. Rouliers et colporteurs, fermiers, assis devant les nappes blanches, se savaient des plus savoureuses victuailles, boudins frais grillés sur des braises de sarments, oies entières dorées à un feu pétillant de branchages, tripes trois fois cuites dans du petit vin blanc, oigre de verjus ; et ils ne se faisaient pas faute de boire tout autant qu'ils mangeaient. Quant à l'idée que l'on finirait par manquer de nourriture et de boisson, elle ne pouvait venir à personne, car les volailles retirées des broches étaient immédiatement remplacées par d'autres volantes et, sans repos, les servantes aux bras nus remontaient de la cave, toutes chargées de vieilles bouteilles poussiéreuses. C'était véritablement une goinfrade comme on n'en avait jamais vu.

Tandis qu'ils continuaient de manger et de boire, un jeune garçon, maigre, pâle et joli comme une fille en maladie, vêtu de loques, sans chapeau, les pieds nus, entra dans l'auberge, une vielle au dos. C'était sans doute un de ces petits musiciens errants, qui vont de bourgade en bourgade, montrant sur la grand'place un singe en habit de général. Mais ce vagabond semblait plus misérable que la plupart de ses pareils ; il n'avait pas même de singe ! le sien avait dû mourir de faim ou de froid dans le fossé de quelque route, quand la neige tombe sur les arbres sans fleurs ni fruits.

— Eh !, que viens-tu faire ici, mendiant ? demanda l'hôte.

— Je voudrais que l'on me servît, dit le jeune garçon, une volaille bien grasse, bien rôtie, et une bouteille du meilleur vin de la cave.

L'hôte éclata de rire.

— As-tu l'argent pour payer un tel repas ?

— Hélas ! non. De l'argent je n'en possédai jamais ; d'ailleurs, si j'en avais eu, il aurait fui par les trous de mes haillons.

— Va-t'en donc d'ici, petit malheureux ! et ne t'avise pas de remettre les pieds dans mon auberge.

Le musicien baissa la tête, et sortit de la salle. Il était si faible, à cause peut-être d'un long jeûne, qu'il ne put se traîner jusqu'au chemin. Il tomba sur les marches du perron, demeura immobile. Dans l'auberge, on ne s'en inquiéta guère de lui ; ce n'est pas quand on mange qu'on se soucie de ceux qui ont faim. Cependant, quelques personnes, au bruit d'une musique, mirent le nez à la vitre. Le jeune garçon jouait de la vielle, et quand il eut cessé de jouer, ceux qui le guettaient eurent bien feu de se montrer surpris ; car, là sur les marches de l'auberge, encore qu'il n'eût devant lui ni table, ni nourriture, ni boisson d'aucune sorte, il faisait les gestes de quelqu'un qui mange et qui boit, il disait d'une voix ravie : « Oh ! que c'est bon ! ah ! le délicieux miel ambroisien ! oh ! l'incomparable nectar ! » et l'on entendait le claquement de sa langue gourmande.

* *

Le roi de ce pays-là avait invité à une fête tous les seigneurs des environs afin que la princesse, sa fille, pût faire parmi eux le choix d'un mari digne d'elle. Les plus fameux gentilshommes, comtes, ducs, marquis, ne manquèrent pas de venir à la cour, en grande pompe, car il n'y avait en aucune contrée une jeune personne aussi parfaitement jolie que la princesse ; le rêve d'être son époux était le plus beau qu'il fût possible de former. Vous devinez combien était ressemblissante la tête où se pressaient tant de seigneurs de bonne mine, vêtus des plus riches habits, et tout chamarrés de pierreries ! Or, tandis que la fille du roi, assise dans un grand fauteuil de pourpre et d'or, considérait non sans dédain tous ces glorieux prétendants, il arriva une chose étrange : un pauvre jeune garçon, maigre et pâle, pâli, tout haillonneux, que personne n'avait vu entrer, se glissa parmi l'éclatante foule, arriva tout près du siège d'or et de pourpre. Ce fut un très grand scandale ! des chambellans s'empressèrent pour expulser cet intrus.

— Eh ! que viens-tu faire ici, mendiant ? demanda le roi.

— Je voudrais, dit le jeune garçon, que l'on me donnât la princesse en mariage.

Le roi éclata de rire.

— Es-tu noble, comme il convient de l'être pour aspirer à un tel hymen ?

— Hélas ! non. Je ne connus jamais ma mère ni mon père : c'est un brave homme, ayant pour métier de dépouiller les voyageurs dans les bois, qui m'a trouvé, un matin de décembre, nouveau-né, sans langes et frissonnant, sur un tas de pierres où l'on m'avait laissé.

— Va-t'en d'ici, petit malheureux ! et ne t'avise pas de remettre les pieds dans mon palais.

Baissant la tête, le jeune garçon sortit de la salle. Mais il s'éloigna très lentement, à cause peut-être de son grand amour pour la fille du roi ; arrivé sur la terrasse, il s'assit sur les dalles, parmi les palmiers, les orangers et les grands arbres fleuris. Dans le palais on ne s'inquiétait guère de lui, comme vous le pensez bien ; ce n'est pas quand on est occupé à briguer l'amour d'une illustre princesse que l'on s'émeut d'un vil rival éconduit. Cependant, quelques petits pages, au bruit d'une musique, mirent le nez à la fenêtre. Le jeune garçon jouait de la vielle et, quand il eut cessé de jouer, ceux qui le guettaient eurent bien feu de se montrer surpris ; car, là sur la terrasse, encore qu'aucune jeune fille ni aucune femme ne fût auprès de lui, il faisait les gestes de quelqu'un qui embrasse avec délices une personne adorée, et disait d'une voix défaillante : « Oh ! comme vous êtes belle, ma mie ! cent fois plus belle que la fille du roi ! Oh ! comme je suis heureux ! » Et l'on entendait le claquement de sa langue gourmande.

* *

Or, le récit de ces aventures et de quelques autres, à peu près pareilles, ne tarda pas à circuler dans le pays. La plupart des gens estimèrent que le jeune garçon était fou ; à d'autres vint une autre pensée : la vielle était peut-être un talisman, au moyen duquel le musicien obtenait la réalisation de tous ses désirs. On lui refusait de quoi manger ? il n'avait qu'à jouer de la vielle pour qu'un magnifique festin fût servi devant lui. On lui défait un gîte ? quelques sons de l'instrument transformaient en une moelleuse couche les cailloux des chemins ou les ronces des bois. On ne lui donnait point la jeune fille dont il était épris ? grâce à un peu de musique, il se voyait entouré des plus jolies femmes et des plus fameuses princesses qui lui mettaient des baisers sur la bouche. Naturellement, cette opinion fit naître chez ceux qui la conçurent le désir de posséder la toute-puissante vielle ; plus d'un s'avisa de suivre le vagabond, dans l'espoir de le surprendre endormi au revers de quelque talus et de lui dérober son talisman. Une fois, que le jeune garçon sommeillait, sans défiance, sur la mousse d'une clairière, trois méchants hommes, un riche paysan, un bourgeois de la ville, un seigneur de la cour, se glissèrent jusqu'à lui en emportant la vielle. Vous pensez qu'ils ne tardèrent pas à en vouloir éprouver la puissance. « Moi, dit l'un des voleurs en tournant la manivelle, je désire me régaler d'un jeune cochon d'Inde farci de truffes et de pistaches ! » ...ais aucune table servie ne sortit de terre. « Moi, dit un autre, je prétends voir s'élever un magnifique château avec quatre tourelles hâtives en marbre rose ! » Mais aucun édifice ne surgit du sol. « Moi, dit le troisième, j'exige que les plus belles filles du monde viennent danser autour de moi en montrant leurs bras et leurs seins nus ! » Mais il est probable que les plus belles filles du monde avaient en ce moment-là d'autres soins, car pas une ne se montra. On s'imagine la déconvenue des trois malvais garnements, et ce qui la redoubla, ce fut un grand éclat de rire, tout à coup, derrière eux ; le jeune garçon, réveillé, les avait suivis, et se moquait en se tenant les côtes.

— Allez, allez, pourrez la manivelle, promenez vos doigts sur le clavier, cela ne servira de rien !

— Quoi, ta vielle n'est donc pas un talisman ?

— Si fait ! un talisman ! Mais vous n'en tirerez aucun parti, son pouvoir dépendant de l'air que l'on y joue ; et vous feries tout aussi bien de me la rendre.

— Nous apprendrons la musique qu'il y faut jouer !

— Vous ne la saurez jamais, méchantes gens que vous êtes ! dit l'aveugle des grands chemins ; car c'est la chanson ingénue du rêve, que savent seuls, sans l'avoir apprise, les poètes pauvres en cœur purs !

Catulle MENDES.

UN MARI CONTENT

IL TOUCHE CINQ MILLIONS ET SORT DE PRISON

Paris, 1er juillet. — M. Cluzel, juge d'instruction, a remis en liberté le nommé Fernand Lafitte, arrêté il y a quelques mois à la suite d'une plainte en vol déposée contre lui par le Prince Antoine d'Orléans-Bourbon.

Mme Ferand Lafitte, ayant demandé le divorce, son mari s'était emparé et avait fait disparaître pour 10 millions d'objets : collier de la reine de Naples, diamants de Golconde, tableaux, etc., que le prince avaient mis en dépôt chez Mme Lafitte. Jamais Lafitte, enfermé à la Santé ne voulut dire où il avait caché les objets. Enfin il les fit restituer contre une somme de 5 millions que sa femme consentit à lui verser.

KRASSINE A QUITTÉ LONDRES

MAIS LES NÉGOCIATIONS NE SONT PAS ROMPUES

Londres, 1er juillet. — Les jugements portés par la Presse anglaise sur le départ de Krassine sont assez contradictoires.

Alors qu'au « Times » on estime que les négociations sont rompues, le « Daily Mail » pense au contraire que la décision de Krassine de se rendre à Moscou n'implique nullement la rupture. D'après ce journal, il y aurait eu quelques questions posées au sujet des projets que le Conseil Suprême économique est en train d'examiner. Il y a tout lieu de croire qu'on ne tardera pas à s'entendre sur la question commerciale.

Les jupes des femmes doivent dépasser les genoux

OUI MAIS, C'EST EN AMÉRIQUE

« Les jupes des femmes devront à l'avenir dépasser les genoux ». Tel est le verdict que vient de formuler officiellement le département de la justice à Washington, auquel on avait demandé de se prononcer sur ce point délicat.

Avant que l'inspecteur du département de la justice formulât ce jugement, de jolis mannequins portant des jupes atteignant seulement les genoux, avaient défilé devant lui. Les considérants du jugement déclarent gravement que l'économie d'étoffe ainsi réalisée était obtenue au détriment de la modestie des femmes !

Ainsi à Washington décide qu'il est absolument impossible de permettre au femmes de montrer leurs genoux en public.

L'Association nationale des marchands de confection au détail a fait observer que des stocks considérables de jupes « abrégées » existaient et que le changement demandé serait désastreux pour le commerce. Néanmoins, il va falloir allonger les jupes.

Notre ambassadeur s'est installé à Berlin

Berlin, 1er juillet. — M. Charles Laurent, ambassadeur de France à Berlin, a été reçu à 5 heures, par le président d'empire, M. Ebert, à qui il a remis ses lettres de créance.

M. Charles Laurent a prononcé les paroles suivantes :

« Appelé à restaurer dans leur plénitude les relations officielles de nos deux pays, je donnerai tous mes efforts au relèvement économique de votre pays et à l'exécution loyale du Traité de Versailles, qui doit être désormais la pensée commune de toutes les puissances signataires.

« Permettez-moi, M. le Président, de compter, pour l'accomplissement de ma mission sur le concours éclairé de votre gouvernement et de vous exprimer les vœux les plus sincères pour votre personne, ainsi que pour la prospérité de l'Allemagne nouvelle dans le travail et dans la paix ».

Le Président Ebert a répondu à M. Charles Laurent qui lui a présenté le personnel de l'ambassade.

Avant de se séparer, le Président et l'Ambassadeur ont eu un entretien, qui a duré vingt minutes.

La Chambre belge a repoussé le droit de vote des femmes

Bruxelles, 1er juillet. — La Chambre discute la révision de la constitution. Le nouvel article 47 dit que les députés de la Chambre des représentants sont élus directement par les citoyens âgés de 21 ans accomplis et domiciliés depuis 6 mois au moins dans la même commune et ne se trouvant pas dans les cas d'exclusion prévus par la loi. Chaque électeur n'a droit qu'à une voix.

Un amendement de M. Carton de Wiart tend à ajouter sans distinction de sexe.

L'âge de 21 ans est adopté à l'unanimité, de même que le principe de résidence. Le droit de vote des femmes est repoussé par 89 voix contre 74. Il y a eu deux abstentions.

3e Session de la Cour d'Assises DU NORD

La 3e Session de la Cour d'Assises du Nord s'est ouverte jeudi, sous la présidence de M. Pennelier, conseiller à la Cour, ayant comme assesseurs MM. Andam et Breton, conseillers. M. Hembourg occupait le siège du ministère public.

Agression et vol qualifié à Valenciennes

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1919, le sieur Guilbert, négociant à Saint-Amand, passait près du lycée de Valenciennes, quand il fut assailli par deux individus qui lui crièrent « la bourse ou la vie !»

Ces deux individus étaient les nommés Gourdoux Armand, âgé de 25 ans, et Busignies François, âgé de 27 ans, tous deux maçons, demeurant à Valenciennes. Le premier saisit Guilbert par les épaules, le renversa à terre, l'y maintenant, pendant que l'autre lui portait des coups sur la tête et le corps de son poing.

Ils voulaient le dévaliser, mais ils ne parvint enlever son portefeuille qui se trouvait dans une poche de 30 à 40 centimètres de profondeur ; il n'y parvinrent que sur les indications de leur victime qui était persuadée qu'elle allait être tuée.

Après avoir pris le portefeuille qui contenait une somme de 500 francs environ, ils traînèrent Guilbert sur une certaine distance et le rouèrent à nouveau de coups, puis ils prirent la fuite.

Auparavant, un peu avant minuit, Guilbert, légèrement pris de boisson s'était rendu dans une maison de tolérance de Valenciennes, où, afin de prouver qu'il pouvait payer les consommations qu'il avait commandées et qu'on lui refusait, il tira de sa poche son portefeuille, qu'il montra.

Il fut remarqué par ses deux agresseurs qui étaient dans la maison, ils simulèrent l'ivresse en disant assez haut pour être entendus par une nommée Marie Ogèt : « Nous allons le rentrer ».

A la suite de cette agression, Guibert présentait une contusion à l'arcade sourcilière droite, une contusion au flanc gauche et une entorse du pouce gauche qui entraînèrent une incapacité de travail d'un mois.

Gourdoux a été condamné en l'espace de sept ans, 6 fois pour vols et une fois pour escroquerie, à des peines variant d'un à huit mois de prison.

Busignies a été condamné deux fois pour vols à 20 jours et à 2 mois.

Les plus mauvais renseignements sont fournis par les accusés qui sont très mal notés et considérés comme des repris de justice dangereux.

LE VERDICT

Gourdeaux est condamné à 10 ans de prison et à la relégation.

Grâce à l'habile défense de Me PHALEMPIN, Busignies s'en tire avec 5 ans de prison.

Rixe mortelle à Lille

Callant Jean-Emile, âgé de 46 ans, démobilisé en juin 1919, rencontra à Lille dans le courant du mois de janvier dernier, Van Landschoot, qu'il avait connu avant la guerre ; ce dernier étant alors sans travail ; il le recueillit dans la chambre qu'il occupait chez la dame Roels, rue de Laventie, cour Sainte-Anne, à Lille.

Le 5 février, au cours du dîner, vers 18 heures, Callant et Van Landschoot eurent une discussion, le premier reprochant à l'autre, d'avoir au cours de la guerre, déserté « la section d'exclus métropolitains » de la 10e région, à laquelle il avait été affecté, en raison de ses antécédents judiciaires. Van Landschoot, irrité, défia Callant ! tous deux s'étant levés de table, engagèrent un corps à corps se roulant à terre et se portant des coups. La femme Roels parvint à déterminer Van Landschoot qui avait le dessus à la suivre jusqu'à un estaminet voisin où il demanda à se laver avant d'aller prendre son travail de nuit. La tenancière, Mme Morel, née Prévost, sortit dans la cour chercher de l'eau et entendit aussitôt sa fille Lucienne, âgée de 19 ans, qui criait : « Le voilà ! il a un couteau ». Rentré aussitôt dans la salle d'estaminet elle vit Callant et Van Landschoot se dépêtrant à terre. Comme le premier était armé d'un couteau, elle appela son mari pour le lui faire enlever. Callant se releva alors et sortit suivi de Van Landschoot qui dit : « J'ai le coup », fit quelques pas dans la rue et tomba.

Transporté dans l'estaminet Morel, il expira une dizaine de minutes après. Il portait une plaie pénétrante de 3 centimètres au côté gauche de la poitrine ; cette plaie avait été produite par un coup de couteau qui avait, d'après l'autopsie, perforé la paroi thoracique, la plèvre et le poumon et avait déterminé une hémorragie interpleurale mortelle.

L'enquête et l'information ont établi que le prévenu après le premier corps à corps qui avait eu lieu chez la femme Roels, avait suivi dans la rue cette dernière et Van Landschoot, qu'il était retourné chez Roels prendre le couteau et qu'il était venu chez Morel où il avait à nouveau empoigné Van Landschoot. Le coup mortel a été porté au cours de ce corps à corps.

Callant reconnaît les faits et dit les regretter. Il prétend avoir agi sous l'influence d'une ivresse, qui n'est rien moins qu'établie, et dans un moment de colère.

Van Landschoot était mal noté. Il avait été démobilisé le 11 novembre 1919 de la section d'exclus de Nantes.

L'accusé est mal noté. La probité n'a fait l'objet d'aucune remarque défavorable, mais il boit, est très violent et on le représente comme dangereux.

Il a fait campagne et est décoré de la croix de guerre.

LE VERDICT

Le jury rend un verdict de culpabilité mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence Callaut est condamné à 5 ans de réclusion. Il cessera d'être décoré de la croix de guerre.

Une embouchée était condamnée à mort

LES NOUVEAUX JUGES ONT ÉTÉ PLUS CLÉMENTS

Le Conseil de Guerre de la 20 région, sous la présidence du colonel Thalamas, a rendu son jugement dans l'affaire d'intelligences avec l'ennemi dont la nommée Thérèse Henry, demeurant à Givet (Ardennes), avait à répondre.

Le commissaire du Gouvernement a reproché à la prévenue d'avoir, soit à Vireux-Molhain, en pays français envahi, soit en Belgique, à Anvers, à Bruxelles et à Liège, entretenu des relations avec les policiers allemands.

Thérèse Henry avait quitté Givet quelques jours avant l'armistice, se rendant en Belgique. Elle avouera plus tard qu'elle y est restée une fois avec un aviateur allemand en l'absence de son ami intime, également Allemand et policier.

Le 29 décembre 1919, sur l'ordre du général commandant la 20 région, une information pour crime d'intelligences avec l'ennemi était ouverte contre elle. Et le 18 février 1920, par contumace, elle était condamnée à mort par le 1er Conseil de Guerre d'Amiens.

Mais Thérèse Henry était revenue en France entre temps. Et le 22 février 1920 elle était arrêtée dans sa famille, à Brueil (Saône-et-Loire), où elle exerçait la profession de couturière.

Sur un nouvel ordre d'informer, le 12 mai 1920, l'instruction fut reprise à son encontre, et elle comparut donc à nouveau.

Les faits à elle reprochés peuvent se résumer en quelques mots. En mars 1915, elle avait loué à Givet, rue des Soupirs, une chambre chez Mme Bovido, cartonnagiste. Celle-ci trouva sur pour plus de localisation carnet sur lequel étaient inscrits des renseignements suspects. Elle aurait avoué d'ailleurs à Mme Dovido qu'elle travaillait pour le compte de la police allemande, dont elle recevait de l'argent.

Thérèse Henry, pieza, aux surplus, formellement ce prétendu aveu. Elle aurait également espionné le curé de Vieux-Molhain, les époux Hortemou, dénoncé un aviateur français caché à Gourdine et fait surveiller le commissaire de police de Givet, M. Lebro.

Elle aurait également couché deux fois en prison pour servir de « mouton » (agent de renseignements) aux Boches.

Dans une autre circonstance, en juillet 1916, comme des jeunes gens chantaient la « Marseillaise » dans un café de Givet, qui fait vis-à-vis à la chambre occupée par Thérèse Henry, on vit surgir tout à coup les agents boches, qui arrêtèrent aussitôt l'un des chanteurs, M. Lambert. Or, on avait vu sortir de chez elle Thérèse Henry quelques minutes avant l'arrestation, sans doute pour aller prévenir les Boches.

Thérèse Henry nie tout ce qu'on lui reproche. Et par l'organe de son avocat, elle dira que si sa conduite privée a pu laisser à désirer, si elle a entretenu des relations intimes avec un agent allemand, ce dont elle ne se cache pas, elle n'a jamais dénoncé ni espionné des Français.

Le Conseil de Guerre l'a condamnée à un an de prison avec sursis.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

POUR LA PROTECTION DES OISEAUX UTILES À L'AGRICULTURE

A tous les maires de l'arrondissement de Lille, le préfet vient d'adresser la lettre que voici :

L'abondance des insectes constatée sur tous les points du territoire est due, en grande partie, à la destruction inconsidérée des oiseaux insectivores.

Cependant, aujourd'hui, plus que jamais, il importe de défendre les cultures contre les invasions d'insectes qui causent chaque année aux vignes, aux céréales et aux arbres fruitiers des dégâts considérables.

La disparition des oiseaux insectivores résulte principalement du dénichage ; des instructions ont été données aux agents compétents pour sa répression énergique. Il y aura lieu, à ce propos, de rappeler aux populations que les pères, mères, tuteurs ou maîtres sont civilement responsables des infractions à la loi du 3 mai 1844, commises par leurs enfants mineurs, pupilles ou domestiques demeurant avec eux.

Il conviendra également, pour enrayer la destruction de ces volatiles, d'assurer la stricte application des dispositions insérées, en vue de la conservation des oiseaux, dans l'arrêté réglementaire du 10 août 1912 sur la police de la chasse (Titre II, articles 7, 8 et 9), ainsi que de l'arrêté préfectoral du 27 avril 1903 relatif à la divagation des chiens, qui cause la destruction d'un nombre considérable de nids et de couvées.

En appelant l'attention des habitants sur les prescriptions qui précèdent, vous voudrez bien leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt que les oiseaux insectivores soient efficacement protégés ; aucun des procédés employés, en effet, par l'homme dans sa lutte contre les insectes nuisibles à l'agriculture ne peut remplacer l'aide si efficace fournie par les oiseaux qui, au moment de la nidification, consomment des quantités énormes d'insectes pour pourvoir leurs couvées.

Le Préfet du Nord, A. NAUDIN.

Violent incendie à la filature Richardson

UN MILLION DE DÉGATS

Un agent de pétrolin, passant rue de Tourcoing, aperçoivit, hier matin, vers 4 heures, de la fumée qui s'échappait de l'établissement G.-W. Richardson et Cie.

L'alarme fut aussitôt donnée. Les pompiers arrivèrent en hâte, et, sous les ordres du lieutenant Craye, attaquèrent vigoureusement le foyer d'incendie, qui menaçait de s'étendre. Huit lances furent mises en action. Au bout de deux heures, le feu était éteint.

Il avait pris naissance dans un magasin de dépôts, où étaient entassés des déchets de laine et de coton : 200.000 kilos de ces matières ont été réduits en cendres.

Le sinistre doit être attribué à l'échauffement de ces matières. Les dégâts, couverts par diverses assurances, atteignent un million de francs.

Le travail ne sera pas arrêté.

QUELS SONT CES MYSTÉRIEUX INDIVIDUS ?

Plusieurs individus inconnus ont été aperçus dans la nuit, sur la plateforme de la maison portant le numéro 19 de la rue de Beaurewaert. Entendus par la locataire, Mme Louise Houzé, couturière, ils ont pris la fuite aux appels de celle-ci. La police recherche ces étranges promeneurs.

PUPILLES DE LA NATION

Mlle, les Pupilles des rues Mimosa et du Moulin, paieront à partir de ce jour, munis du certificat d'admission, vert, délivré ces jours-ci par le Bureau Militaire, la subvention accordée aux Pupilles de la Nation, le vendredi 9 juillet, de 9 heures à 11 h. 30 du matin.

BRILLANT SUCCÈS d'un JEUNE ROUBAISIEN AU CONSERVATOIRE DE PARIS

Tous les Roubaisiens se rappellent les brillants succès remportés avant la guerre, tant à l'Ecole Nieremeyer qu'au Conservatoire National de Musique, par notre compatriote Gustave Cloez. Mobilisé, le jeune musicien qui reçut diverses blessures sur le champ de bataille, devait plusieurs fois celui-ci n'a été démobilisé qu'en fin 1919. Il reprit aussitôt ses études au Conservatoire de Paris, et malgré leur longue interruption, s'est présenté cette année au concours d'accompagnement. Il y a obtenu le 1er prix à l'unanimité, ce qui lui permet de gagner le prix d'excellence.

Cette brillante distinction de notre jeune compatriote fait grandement honneur à notre ville, où il a fait ses premières études classiques sous la direction de son père, professeur à l'Institut Turgot, depuis 35 ans, et ses études musicales sous celle de M. Koszul, éminent Directeur du Conservatoire de Roubaix.

Nous adressons à M. Gustave Cloez et à ses maîtres, nos plus sincères félicitations.

EXCÈS DE VITESSE

Procès-verbal pour excès de vitesse a été dressé à la charge de M. Paul Vandecle, chauffeur d'auto, 37 ans, demeurant rue du Caire, 20.

CONCOURS DU 14 JUILLET

Les amateurs de chant, déclamation et de théâtre qui désirent concourir mais qui, retenus par leurs occupations ne peuvent se faire inscrire eux-mêmes, sont informés qu'il leur suffit de déléguer un membre de leur famille ou un ami qui fournira les renseignements suivants : nom, prénoms et adresses des amateurs ; soumettre le morceau qu'ils entendent interpréter.

Se présenter de 8 heures à midi et de 2 heures à six heures, bureau des Archives, Bâtiment Central, Entresol côté droit.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 juillet au soir.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement afférent à la période du 30 mai au 28 juin courant, aura lieu dans les perceptions, le mercredi 7 juillet, de 9 à 11 heures. Les retardataires ne seront plus payés.

LA DUCASSE DU CALVAIRE

Le Comité des Fêtes du Calvaire est heureux de porter à la connaissance des habitants du quartier, qu'il a décidé de rétablir la ducasse annuelle, qui aura lieu le dimanche 18 juillet.

Afin d'assurer la réussite de cette fête, nous demandons aux habitants du quartier de bien vouloir nous apporter tout leur concours en organisant chez eux, soit une fête de famille ou d'amis et en invitant leurs amis à venir nous rendre visite.

A l'occasion de la ducasse, des jeux en bois seront organisés chez des commerçants du quartier adhérents au Comité des fêtes.

Le Comité des Fêtes invite les marchands forains à se faire inscrire le plus vite possible au siège du Comité des fêtes, 80, boulevard de Strasbourg.

Pour le Comité organisateur de la ducasse du Calvaire : L. DELGARDE.

NOTA. — Les propriétaires de manège sont priés de bien vouloir être présents, mercredi 7 juillet, à 7 heures 30 du soir, pour s'entendre pour les emplacements, chez Mme veuve Delbart, Grande-Rue, 239.

DISTRIBUTION DE TICKETS DE PAIN A PRIX RÉDUITS

Les bénéficiaires de tickets le pain à prix réduit pourront retirer leurs tickets samedi 3 juillet, de 9 à 11 heures.

Les intéressés sont priés de se présenter avec la carte et le livret de famille.

ÉTAT-CIVIL

Mariages. — Maxime Dupeux, rue Nationale, 147. — Marie Vancrombele, rue de Rouen, 13. — Théophile Devos, rue de Hem, 288. — Pierre Barbieux, rue des Maraîchers, 97. — Albertine Berra, rue du Hainaut, 10. — Albert Barten, rue de Gand, 278. — Aimé Barten, id. — Marie Desreumaux, rue Lacroix, 37.

Décès. — Augustin Pottiaire, 76 ans, rue d'Havré, 3. — Hector Victor, 68 ans, rue Nationale, 222.

Naissances, 152, soit 65,7 ; total : 232.

Personnes décédées, 80 ; personnes ayant quitté la ville, 264 ; soit 344. Le chiffre de la population au 30 juin est fixé à 44.469.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE

Opérations du 24 au 30 juin : 856 versements se montant à 68.000 fr. ; 204 remboursements se montant à 254.930 fr. 05.

Emprunt 1920. — Les personnes ayant souscrit à l'emprunt 1920, sont invitées à retirer 30 % plus 10 % leurs titres en dépôt à la Caisse d'Epargne.

Le Caissier : G. FLAMENT.

PAIN A PRIX RÉDUIT

La distribution des tickets de pain aura lieu vendredi, 2 juillet, le matin, numéros 10.001 à 10.700 ; le soir, 10701 à 11.400 ; samedi 3, le matin, 11.401 à 12.200 ; lundi 5, matin, 30.001 à 20.600 ; soir, 20.601 à 23.000 ; mardi 6, matin, 20.001 à 20.300.

En mairie de la carte spéciale.

Les chefs de famille prisonniers, hommes ou femmes, devront se présenter avec leur livret de famille et leur carte de ravitaillement.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Madeleine Delvaux, rue Nationale, 147. — Marie Vancrombele, rue de Rouen, 13. — Théophile Devos, rue de Hem, 288. — Pierre Barbieux, rue des Maraîchers, 97. — Albertine Berra, rue du Hainaut, 10. — Albert Barten, rue de Gand, 278. — Aimé Barten, id. — Marie Desreumaux, rue Lacroix, 37.

Décès. — Augustin Pottiaire, 76 ans, rue d'Havré, 3. — Hector Victor, 68 ans, rue Nationale, 222.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

RAVITAILLEMENT. — 60, rue Jean-Jaurès, aura lieu une vente d'avoine à 90 francs les 100 kilos, le vendredi 2 juillet, de 9 à 11 heures, secteur Kléber, et de 2 à 5 heures, secteur Roubaix. Prière aux acheteurs de retirer leurs tickets, 97, rue Jean-Jaurès.

Vente libre, tous les jours, 97, rue Jean-Jaurès, de vin rouge, 1,75 le litre ; vinaigre, 1,55 le litre ; beurre fermier, 12,50 le kilo ; pommes de terre, 0,25 le kilo, 3 kilos pour 0,70 ; fromage, 1,50 les 125 gr. ; confiture, 5,00 le kilo ; sardines, 1,90, 1,60, 1,55, 1,25 la boîte ; savon mou, 0,25 le kilo ; cirage extra, 0,50 la boîte ; cuir, 4,50 le kilo ; brides pour sabots, 0,35 la paire ; bois à brûler, 45,00 les 100 kilos.

LILLE

La chaussure baisse !...

PLUSIEURS COMMERÇANTS SUIVENT L'EXEMPLE SIGNALÉ HIER

Nous avons signalé hier le geste louable d'un honnête commerçant du centre qui, en raison de la baisse des cuirs, et des bonnes conditions dans lesquelles il effectuait des achats, avait voulu à mettre sa marchandise en vente, avec une baisse de 25 0/0 sur tous ses articles.

Suivant son exemple, d'autres commerçants lillois, en chaussures, qui sont les grands boulevards et un des environs de l'Union de Lille, ont annoncé hier également une diminution de leurs prix.

Au magasin des grands boulevards, que nous avons visité hier, nous avons été heureux de constater une baisse importante des articles mis en vente. Quelques prix :

Dans la chaussure d'homme, la chaussure jaune, article solide, facturé hier 140 fr., est actuellement aujourd'hui à 120 fr. Quant aux autres prix, ils sont tombés, selon la qualité de la chaussure, de 90 à 75 fr. de 95 à 80 fr. 50 à 35 fr.

Même diminution pour la chaussure de dame, qui est tombée de 140 à 120 fr., 85 à 78 fr., 110 à 90 fr., 115 à 95 fr., etc.

Aucun article n'échappe à cette baisse. Tous les prix entourés en noir ont été effacés et remplacés par les nouveaux.

Comme le public, nous applaudissons à cette diminution des cours tant attendue, mais, pourquoi par contre, l'exemple de ces quelques commerçants isolés n'est-il pas immédiatement suivi ? Pourquoi la masse des négociants en chaussures ne suivent-ils pas la voie tracée par leurs lorgnes concurrents ?

Telle est la question qui, naturellement, vient sur toutes les lèvres.

Peut-être veulent-ils liquider les stocks en magasin ?

Dans ce cas, il faudra bien les mettre en vente à un prix inférieur, si les acheteurs limitent leurs acquisitions au strict nécessaire...

Pas de dépenses inutiles !... de l'économie !... Tels doivent être les mots d'ordre des consommateurs, s'ils veulent amener la baisse réelle et générale de la chaussure.

M. P.

Par la fenêtre

UN GARÇON DE HUIT ANS TOMBE DE DOUZE MÈTRES

Mercredi soir vers 7 h. 30, M. Baudum, maréchal des logis de gendarmerie, à Lille, procédait à l'aménagement de ses meubles. Suivi de son fils Raymond, âgé de 8 ans. A un moment donné celui-ci s'étant penché par la fenêtre sans être aperçu de son père, tomba du 3e étage, d'une hauteur de 12 mètres dans la cour de la gendarmerie.

A l'hôpital Saint-Sauveur, où il fut admis d'urgence, on ne pourra se prononcer sur son état que d'ici quelques jours.

AU PARQUET

INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

M. le juge d'instruction Glorian, vient d'être commis pour examiner quatre nouvelles affaires d'intelligences avec l'ennemi. Les inculpés sont domiciliés à Mons-en-Pevèle, à Lille et à Roubaix.

Trois de ces affaires ne comportant que de fortes présomptions, la quatrième est plus grave car la justice possède une lettre écrite par l'accusé : un sieur Louis Rousseau, débitant de boissons, rue de Lannoy, à Roubaix, au chef de la commandanture boche de cette ville.

Dans cette lettre qu'un expert en écritures a authentiquée, Rousseau dénonce un architecte qui cachait chez lui des soldats français.

Tous les inculpés jouissent actuellement de leur liberté.

FEUILLETON DU RÉVEIL DU NORD. — N° 91

Nini-Soleil

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par ÉLY MONTCLERC

Tête basse, torturé par le doute, Jacques Aurèle se retrouva dans la rue.

Que faire ? Comment savoir où la retrouver ? Impossible !... Je suis un homme perdu, monsieur.

Mon cerveau se brouille, je n'ai même plus le courage de penser. Il faut agir pourtant !

Rendez-vous sur moi... Muguette est vivante, voilà l'essentiel.

— Vous le croyez... à cause des circonstances de sa disparition... Mais on n'est sûr de rien et je suis à moitié fou de douleur.

Séquestrée par un gredin, violentée peut-être... telle que... je crois la connaître, ce serait pour elle pire que la mort !

A qui s'adresser pour retrouver Muguette, dites, vous qui êtes puissant ? Moi je ne suis qu'un malheureux, un pauvre bougre de soldat... Ceux à qui je me plaindrai m'écouteront d'une oreille distraite... tandis que vous, la princesse...

Puisque Muguette est son enfant qu'elle nous aide !

— Certes ! Je connais mon devoir. En premier lieu retournons à l'École Polytechnique, où nous apporterons, hélas ! de fâcheuses nouvelles.

A l'abattement des premières minutes succédait pour le mari d'Amélie une fureur aveugle. Sûrement hésitant Etienne Défusteau. Que soit-il cet agi par la force, par la ruse ou la persuasion en faisant miroiter aux yeux de la jeune fille un avenir doré, il était, à n'en pas douter, le coupable.

L'adjudant ne parlait de rien moins que d'aller le tuer.

Arenberg faisait couler le flot de ces extravagances, sachant qu'il amènerait d'autant plus vite une réaction salutaire.

Ces sortes de crises qui jettent l'homme hors des limites de soi-même et ressuscitent ses instincts féroces ne durent généralement pas.

Ensuite, c'est la torpeur, le sombre anéantissement, cet état cruel où il semble qu'on est seul au milieu du désert et qu'on hurle en vain sa souffrance puisque nul ne viendra la soulager.

Les explosions de colère sont un court délivrait à cet état affreux, voilà pourquoi l'ami de Jacobus laissait trépigner son compagnon, entendait sans broncher ses injures et ses menaces.

Aux agrets derrière les rideaux de tulle, Mme Aurèle, Julie et la princesse épiaient le retour de l'auto.

Autour d'elles s'était le silence car on venait de sonner le couvre-feu ; une à une s'éteignaient les lumières de l'école, une à une se fermaient les boutiques sur la petite place et dans les rues voisines.

Seules demeuraient ouvertes pour de rares clientes les boutiques de marchands de vin. On se fût cru dans un quelconque petite cité provinciale, près de l'église qui domine et rassemble les maisons, comme un berger rassemble ses ouailles.

La rumeur de Paris ne parvenait point jusque-là, et le bruyant quartier latin se limitait à la rue Saint-Jacques.

Dix heures sonnèrent au clocher de Saint-Etienne-du-Mont. Presque aussitôt retentit la trompe d'une auto.

— Ce sont eux, haleta Mme Amélie. Ramènent-ils Muguette ?

La vieille princesse joignit les mains.

— Faites qu'ils la ramènent, ô Dieu ! rendez-moi la fille de mon Serge adoré.

Hélas ! deux ombres masculines traversèrent seules la petite cour.

Défaillante, Amélie ouvrit la porte ; la lampe dont elle éclairait l'escalier tremblait à son bras.

— Eh b